

## DELEGATION DE SERVICES PUBLICS : RAPPORTS ANNUELS

### LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le prix du m<sup>3</sup>, y compris l'assainissement, s'élève en 2004 à 2,26 Euro T.T.C. (dont 0,8677 Euro H.T. pour l'eau et 1,2745 Euro H.T. pour l'assainissement).

En ajoutant à ce tarif une part fixe annuelle eau et assainissement de 26,08 Euros, on obtient pour une facturation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>, une facturation totale de 271,20 Euros T.T.C., soit un prix moyen au m<sup>3</sup> de 2,26 Euro T.T.C..

Ce prix moyen est supérieur à celui obtenu en 2003 (1,8374 Euros T.T.C. par m<sup>3</sup>).

Les hausses de tarif proviennent de la progression de la rémunération du fermier, tant pour l'eau (+ 2,72 %) que pour l'assainissement (+ 4,63 %), de la progression de la surtaxe communale pour l'assainissement (+73%) et de la redevance à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de la préservation des ressources en eau.

Les autres postes entrant dans le calcul du prix de l'eau sont stables, à savoir la taxe communale pour l'eau, la redevance versée à l'Agence de l'Eau pour la Lutte contre la pollution, et la redevance au Fonds National pour les Adductions d'Eau au titre de l'aide au développement des réseaux ruraux.

- ▶ Le compte rendu financier calculé par l'exploitant fait apparaître un résultat économique de moins 197 000 Euros.
- ▶ Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 065 000 Euros, dont 65 000 Euros de surtaxe communale.
- ▶ Le volume d'eau consommé diminue légèrement (- 4%) avec 2 380 518 m<sup>3</sup> en 2004, 2 472 032 m<sup>3</sup> en 2003 et 2 563 445 m<sup>3</sup> en 2002.

Un avenant est intervenu en cours d'exercice pour prévoir le renouvellement de 90 branchements en plomb. Les autres branchements seront renouvelés progressivement d'ici 2013

### LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

- ▶ Le nombre de clients pour le système d'assainissement progresse légèrement : 7 475 en 1999, 7 754 en 2001, 7 812 en 2002 , 7 982 en 2003 et 8 109 en 2004.
- ▶ Le volume d'eau épuré progresse fortement (+ 35% en 2004 par rapport à l'année 2003), passant de 3 271 289 m<sup>3</sup> à 4 430 461 m<sup>3</sup> .
- ▶ Le volume d'eau assujetti à l'assainissement diminue de 8% en 2004 par rapport à 2003 : 1 923 035 m<sup>3</sup> contre 2 094 982 m<sup>3</sup>.
- ▶ Le résultat économique calculé par l'exploitant s'établit à moins 84 000 Euros.

► Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 593 000 Euros dont 1 674 000 Euros de surtaxe communale.

L'année 2004 correspond au chantier de la nouvelle station d'épuration. A partir d'août 2004, il y a eu la mise en service d'une partie de la nouvelle station, l'autre partie devant l'être cet été 2005.

Le volume d'eaux usées collecté a dépassé les 5 000 000 de m<sup>3</sup>.

La filière de valorisation des boues a été pérennisée par le choix du compostage.

### **L'EXPLOITATION DU FUNICULAIRE D U PIC D U JER**

A compter de 2004 l'exercice comptable de Sopygest se clôture au 30 juin, et non plus sur l'année civile comme auparavant pour des raisons fiscales.

La comparaison avec l'exercice 2003 s'avère donc difficile.

Le chiffre d'affaires de l'exploitant s'élève à 154 183 € pour les six mois de l'exercice. Les charges d'exploitation d'un montant de 396 058 € entraîne une perte de 243 005 €.

En raison du solde débiteur de l'exercice 2003 de 473 047 € et du résultat négatif de l'exercice 2004, le montant des capitaux propres est négatif à hauteur de 561 339 €.

La gestion du site est toujours aussi tendue financièrement.

Les comptes 2005 permettront de mesurer l'impact de la signature de l'avenant n° 1.

### **LES TRANSPORTS URBAINS**

TCVL, filiale de CARALLIANCE depuis septembre 2001, a en charge les transports urbains de la Ville de Lourdes.

2004 est la dernière année d'exploitation de la convention avec la Ville.

Le réseau est composé de trois lignes saisonnières et quatre lignes annuelles.

Sur les 7 véhicules, quatre sont équipés au GPL, trois au Diesel.

L'âge moyen du parc automobile est de 10 ans.

Le résultat net comptable passe de 68 € en 2003 à - 14 828,91 € en 2004. Il est à noter que le résultat 2003 était faussé par le produit exceptionnel lié à la liquidation de la SARL Le Béout.

Le résultat d'exploitation est quasiment stable, il passe de - 30 100 € en 2003 à - 30 204 € en 2004.

Le chiffre d'affaire diminue de 3,6 % en raison notamment de la baisse des recettes de la billetterie.

Le nombre de tickets diminue de 5,31 % ainsi que les abonnements qui enregistre une baisse de 14,16%

Pour 2004, 9 503 personnes ont bénéficié de la gratuité du transport.

Le pic de fréquentation se situe en septembre, la venue du Pape n'a pas eu d'incidences significatives sur le résultat 2004.

La participation financière de la ville s'est élevée en 2004 à 88 780,20 € soit une augmentation de 9,52%.

La situation financière de TCVL est problématique, la société espère améliorer la situation grâce à une nouvelle convention dès 2005.

### **LES PETITS TRAINS ROUTIERS TOURISTIQUES**

L'exploitation a été confiée à la Société V.T.L. pour une durée de neuf ans à compter du 16 avril 2000.

Le parc est composé de 4 convois complets (4 locomotives + 12 wagons) et de 2 locomotives de secours.

Le chiffre d'affaires progresse de 2,91 % par rapport à l'année 2003, soit + 14 841 Euros, en raison de la mise en place d'un 4eme convoi, de l'absence de canicule en 2004 et de la politique de promotion mise en place.

La fréquentation passe de 112 477 voyageurs à 118 355 soit une augmentation de 5,23 %.

La convention avec l'exploitant prévoit une redevance versée à la Ville égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxe jusqu'à 509 705 Euros et 7 % au-delà, soit un total de 26 524,12 Euros, contre 25 485,25 Euros pour l'année 2003.

Le résultat courant, avant impôts de l'exploitant, passe de 133 128 Euros en 2003 à 146 313 Euros en hausse de 9,90 %.

### **LE STATIONNEMENT PAYANT**

Le stationnement payant sur voirie et les parcs de stationnement Peyramale et Arrouza sont exploités par la SNC Les Parkings de Lourdes filiale de VINCI Park dans le cadre d'une convention en date du 26 octobre 1990.

La surveillance du stationnement payant sur voirie est assurée par des agents municipaux : 5 en basse saison et 9 en haute saison.

Le nombre d'emplacements payants s'élève à 1 855 dont 478 places pour les parcs de stationnement (Peyramale et Arrouza). La diminution du nombre d'emplacements (215) sur la voirie s'explique par les travaux d'aménagement Place de l'Eglise, le démarrage des travaux Place du Champ Commun, la venue du Pape en août ...

Globalement l'exploitation du stationnement en 2004 progresse de +3,2% passant de 743.428 € en 2003 à 767.518 € en 2004.

Les recettes du stationnement payant sur voirie sont en augmentation de 3 % avec 538.043 € contre 522.584 € en 2003.

Les recettes du parc de stationnement Peyramale progressent de 3,4 % (+ 4.621 Euros) celles du parc de stationnement de l'Arrouza sont en augmentation de 4,8 % (+ 4 010 Euros).

### **LE PRACTICE DU GOLF**

Le compte rendu financier fait apparaître un léger bénéfice de 585,22 Euros, les paiements effectués par les golfeurs couvrent les achats courants de balles et paniers, les frais d'assurance et la redevance contractuelle à payer à la Commune.

Le local du practice a été cambriolé en janvier 2004, depuis un 2em verrou a été installé sur la porte d'entrée.

### **LE CINÉMA MUNICIPAL**

Le cinéma municipal "Le Palais" a enregistré, sur 2004, 21 231 entrées payantes dont 4 364 scolaires.

La fréquentation est en hausse de 6,15 % par rapport à 2003 du fait d'un contexte cinématographique favorable au niveau national : 535 séances ont eu lieu, 136 films ont été projetés.

Le Parvis participe au festival Art et Cinéma, organise des projections en plein air durant l'été.

La redevance à verser à la commune s'élèvera à 15 329,86 Euros.